



EDITO DU MAIRE

Merci aux animateurs bénévoles qui durant tout l'été nous ont offert de nombreuses activités toutes très chaleureuses : - la fête de la musique (SAL), - la fête de la cèbe (Amis de la cèbe et Producteurs), - le repas Républicain (commission municipale d'animation), - les soirées pétanque des vendredis (La CEBA), la fête locale (Comité des fêtes). Bravo pour toutes ces réussites.

C'est presque la fin des vacances 2015 et dans tous les secteurs le temps de la reprise des activités.

L'école a bénéficié de tous les travaux souhaités par les enseignants. Les moyens nécessaires ont été activés pour améliorer les conditions de travail pour tous lors de cette rentrée.

L'effort de bonne gestion du fonctionnement de l'école et des services périscolaires par la rationalisation des dépenses sera poursuivi.

Après les pluies diluviennes de l'automne 2014 les chemins de vigne ont nécessité d'importants travaux de remise en état et de débroussaillage qui ont été réalisés par les services techniques communaux. Le bon état d'entretien de ces voies est indispensable pour nos viticulteurs auxquels je souhaite d'excellentes vendanges et une bonne récolte 2015.

Afin de pérenniser et d'améliorer la qualité du travail de débroussaillage, la commune vient de passer commande d'une nouvelle épareuse.

De nouveaux chantiers vont débiter : - sécurisation et rénovation du clocher de l'église Ste Marie, - rénovation de la rue Vieille Ville, - réalisation du premier tronçon de la voie douce de l'ancienne gare jusqu'à la RD 124, - débroussaillage du Caval-Ferrant en aval de la station d'épuration.

Les travaux de remise en état des voiries du lotissement le Bellevue viennent de se terminer. Ils ont été intégralement réalisés et financés par l'aménageur.

Avec l'association des co-lotis, la municipalité peut maintenant engager le transfert de propriété pour que ce quartier intègre totalement l'espace communal et intercommunal.

Soyez prudents, soyez vigilants. La signalisation correspondant au plan de circulation et de stationnement a été mise en place. Pour la sécurité et le confort de vie de chacun, la brigade de gendarmerie est maintenant chargée de faire respecter toutes les dispositions des arrêtés municipaux.

En moyens complémentaires, la municipalité a validé l'adhésion à une structure de police pluri communale.

Le Père Jean COSTES est l'un des prêtres des paroisses St Roch et Notre Dame du Val d'Hérault. A la suite de sa longue et intense activité il a souhaité prendre un temps de repos.

Je lui souhaite de vivre une parenthèse paisible et je lui adresse mes très amicales salutations. À bientôt.

ELECTIONS REGIONALES DES 6 & 13 DECEMBRE 2015 :



L'inscription sur les listes électorales est exceptionnellement possible jusqu'au 30 septembre 2015. Normalement closes au 31 décembre de l'année précédant le vote, les listes électorales sont ouvertes exceptionnellement jusqu'au 30 septembre 2015.

Ainsi, si vous venez d'avoir 18 ans ou si vous avez déménagé depuis le 1er janvier 2015 sur la commune, il vous reste encore quelques jours pour procéder à votre inscription en mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

NOUVEAU REGLEMENT DU CIMETIERE

Lors de sa séance du 7 septembre, le Conseil Municipal a approuvé le nouveau règlement du cimetière qui sera affiché à l'entrée et remis à tout nouveau concessionnaire.

Il précise les règles d'acquisition, les conditions de constructions et travaux, ainsi que de comportement des visiteurs.

Parmi les nouveautés, la mise en place d'une cloche pour annoncer la fermeture du cimetière 5 mn avant l'heure prévue :

Horaires de fermeture : 18 h du 1^{er} octobre au 31 mars

20 h du 1^{er} avril au 30 septembre



LA RENTREE DES CLASSES

Pour 2015/2016, la municipalité maintient la GRATUITE des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Tirant les enseignements d'une année de fonctionnement, le comité de pilotage de la réforme (intervenants bénévoles, agents municipaux, parents d'élèves, élus, enseignants) a souhaité proposer cette année des activités par groupes de niveau, dans le respect incontournable de certaines contraintes : - sécurité des enfants, - nombre de classes dédiées compte tenu des APC (Aide Pédagogique Complémentaire), - nombre d'intervenants volontaires - travail en groupe restreint.

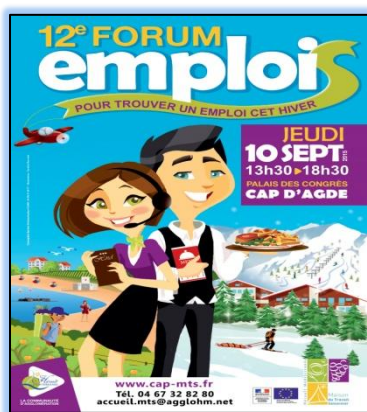
Parmi les modifications de fonctionnement, celles qui concernent les inscriptions aux services périscolaires cantine et garderie sont les plus significatives : le paiement est demandé dès l'inscription en mairie. L'actualisation des bases informatiques en mairie va permettre un meilleur suivi scolaire, périscolaire et administratif des enfants inscrits à l'école : gain de temps, économie d'argent.



Les travaux réalisés à l'école durant les vacances d'été par le service technique de la commune ont permis d'effectuer un contrôle général de toutes les installations (tableaux électriques, ouvrants, extracteurs, éclairage, serrures...). Tous les pince-doigts ont été vérifiés, changés ou installés. Une salle a été repeinte et un vidéo projecteur installé. La classe des Moyens a été dotée d'une ombrière, efficace pour diminuer la luminosité et la chaleur dans cette classe aux heures chaudes de la journée.

Le jardin est en cours de réaménagement : il permettra, à partir du 1^{er} octobre, de réaliser en un même lieu le projet pédagogique des enseignants et les Activités Périscolaires proposées aux enfants dans le cadre de la réforme des Rythmes scolaires.

12^e FORUM EMPLOIS : POUR TROUVER UN EMPLOI CET HIVER



L'inauguration du 12^e Forum emploi "Pour trouver un emploi cet hiver" s'est déroulée au Palais des Congrès du Cap d'Agde, Avenue des Sergents le jeudi 10 septembre à 15h30.

Mais toute l'année, la Maison du Travail Saisonnier, offre une grande palette de services aux professionnels du territoire comme aux personnes en recherche de travail et accueille les saisonniers toute l'année de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à la Mairie du Cap d'Agde, avenue des Sergents.

Maison du Travail Saisonnier Tél 04 67 32 82 80.

LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE : 19 septembre 2015

LEZIGNAN LA CÈBE OUVRE SON PATRIMOINE MUNICIPAL, EXPOSE SON PATRIMOINE ASSOCIATIF

- VISITE DE L'ECOLE



L'école c'est un haut lieu de la mémoire collective... L'instruction des enfants a toujours été une priorité dans l'esprit des édiles de notre village.

Depuis le 1^{er} projet de construction d'une « nouvelle » école de filles en juin 1909 à la fin des travaux en 1928... du premier bâtiment à l'actuel groupe scolaire, l'école n'a cessé de se moderniser, de s'adapter...

A l'appui des recherches et des travaux de Didier DURAND, historien local, venez remonter le temps, retrouver des émotions, activer vos souvenirs... découvrir ou redécouvrir cet espace d'où tous les avenir continuent à s'y préparer...

- PREMIER FORUM DES ASSOCIATIONS

Lézignan la Cèbe possède un tissu associatif riche et dense : le Forum des Associations sera un moment fort de la vie associative, une manifestation conviviale et festive, appelée à devenir un véritable outil de promotion et de structuration de la vie associative de notre village.

Nos associations y présenteront leurs activités et vous proposeront des animations : ce sera également l'occasion de s'inscrire à une activité.

- BIENVENUE A LA MAISON COMMUNE



Une visite de la mairie est également proposée : visite de la salle du Conseil Municipal, salle des mariages, bureau du Maire, salle des Adjoints. Rendez-vous sur le perron de la mairie à 10 h.

A midi, sur l'esplanade, un apéritif sera offert par la commune et réunira visiteurs et bénévoles des associations autour de l'équipe de la Commission Animations et Festivités et des Elus.

ENSEIGNES PUBLICITAIRES

Le 13 juillet 2015 est entrée en vigueur la réforme relative à la publicité. Ainsi les préenseignes dérogatoires et tout dispositif publicitaire scellé au sol hors agglomération et dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants s'avèrent illégal.

Passée cette date, seuls trois types d'activités sont autorisés à se signaler hors agglomération uniquement :

- les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produit du terroir par des entreprises locales dont c'est l'activité principale – dans notre département il s'agit des produits viticoles-
- les activités culturelles
- les monuments historiques, classés ou inscrits, ouverts à la visite
- les travaux publics et opérations immobilières de plus de 3 mois.

Ces préenseignes sont soumises à des normes.

Toute information utile pourra être obtenue auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Environnement Aménagement Durable du Territoire -en charge du dossier et de l'application de la réforme. <http://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-Departementale-des-Territoires-et-de-la-Mer-de-l-Herault-DDTM-34>

Une réunion d'information est en cours d'organisation et sera proposée aux commerçants et prestataires de notre village.

HONNEUR AU SECOND CENTENAIRE DE LA COMMUNE



Au nom de la commune, Mr le Maire et Mr le Président du Club des Séniors ont convié notre doyen centenaire local Mr Edmond Bousquet et sa proche famille au repas de rentrée du Club des Séniors. Il sera présent jeudi 17 septembre et un hommage lui sera rendu au cours d'une réception amicale. Merci à sa famille pour son aide et bonne santé à Edmond !

DATES A RETENIR

- * **17 septembre** : repas de rentrée du club des Séniors
- * **19 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine
- * **24 octobre** : bal des vendanges – repas dansant avec le grand orchestre PAT'CRISPOL

